

Prières et artisanat

La réhabilitation à la prison des femmes de Québec, 1931-1972

Julie Francoeur

Number 141, Spring 2020

Marginalité et déviance au féminin

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/94439ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Francoeur, J. (2020). Prières et artisanat : la réhabilitation à la prison des femmes de Québec, 1931-1972. *Cap-aux-Diamants*, (141), 30–33.



Bâtiment en 1931. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Album 40-12).

PRIÈRES ET ARTISANAT : LA RÉHABILITATION À LA PRISON DES FEMMES DE QUÉBEC, 1931-1972

par Julie Francœur

Le Refuge Notre-Dame de la Merci, prison strictement réservée aux femmes, ouvre ses portes à Québec en décembre 1931. La réhabilitation des prisonnières est confiée aux Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, communauté religieuse qui a développé dans la ville de Québec plusieurs œuvres venant en aide aux femmes dites déviantes. Les femmes qui y sont incarcérées ont commis des délits divers allant des simples vols à la tenue de maisons de prostitution, mais la majorité d'entre elles ont été arrêtées pour des délits liés au trouble de l'ordre public (flânerie, vagabondage, désordre ou ivresse). La réhabilitation dans cette prison, d'abord

basée sur le travail féminin et la pratique religieuse, prend un aspect bien spécifique à partir de la décennie 1940. Cet article explore les avenues de réhabilitation développées par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et appliquées au Refuge Notre-Dame de la Merci, axées sur la pratique religieuse, l'apprentissage de savoir-faire typiquement féminins et la pratique de l'artisanat.

Selon l'historienne Andrée Lévesque, le concept de « femme déviante » pourrait être décrit ainsi : « toutes les femmes qui, dans quelque circonstance que ce soit, ne se sont pas pliées à la norme et n'ont pas suivi les prescriptions tomberont

dans la déviance sociale ». Les femmes prisonnières sont donc « doublement » déviantes : elles sont coupables de petits délits, donc elles dévient du corps social qui s'est doté de règles, et, ce faisant, elles dévient de leur rôle de femmes qui sont censées être plus douces et dociles que les hommes. De plus, au cours du XIX^e siècle, les rôles sociaux des femmes sont de plus en plus axés sur leurs fonctions reproductives. Même si plusieurs femmes des milieux populaires doivent travailler, selon les discours bourgeois, les femmes « normales » sont celles qui se consacrent à leur rôle d'épouse, de mère et de ménagère. En outre, les délits féminins passibles d'emprisonnement

sont le plus souvent associés à la morale et à la sexualité, sujets de déviance féminine par excellence, alors que les délits des hommes ont tendance à concerner l'atteinte à la propriété privée et la violence physique.

LA PRATIQUE RELIGIEUSE COMME GAGE DE « MORALITÉ »

Lorsque les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec prennent en charge la section féminine de la prison de Québec, leurs méthodes de réhabilitation sont très développées et déjà éprouvées. Depuis le début du XIX^e siècle, en Occident, on réprime tout type de déviance (féminine, masculine et juvénile) par l'enfermement dans de grandes institutions. Avec le temps, celles-ci deviennent de plus en plus spécialisées. Dans le monde catholique, ces institutions sont administrées par des communautés religieuses. Pour la prise en charge des « femmes perdues », ainsi qu'on désigne les femmes déviantes à cette époque, les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers sont « populaires », car elles se sont entièrement vouées au « relèvement des femmes perdues ». Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec forment une communauté religieuse distincte, mais vouée aux mêmes fonctions. Créée officiellement en 1856, cette communauté a développé des institutions variées destinées spécifiquement aux femmes déviantes et aux enfants de milieux populaires.

Dans ces institutions, et plus particulièrement dans la prison, la prière joue un rôle déterminant dans la vie des détenues. Les religieuses prêtent même des vertus réhabilitantes à la pratique religieuse quotidienne, qui est censée « moraliser » les détenues, souvent vues comme ayant mené une « vie de débauche ». Même si plusieurs prisonnières ne seront incarcérées qu'une seule fois, dans les discours des religieuses, on les considère rarement comme des femmes ayant fait une erreur de parcours, mais plutôt comme

des femmes « viciées » menant une mauvaise vie. En effet, dans les archives de la communauté religieuse, on donne souvent l'impression que les détenues ne connaissent rien aux pratiques religieuses catholiques et gagneraient à être « éduquées » en la matière. « Il ne faut pas oublier, écrit sœur Sainte-Annette-Marie, la supérieure du Refuge, que la plupart des sujets amenés en prison sont des sous-douées, anormales, abruties. Leur milieu, leur propre famille, les ont perverties. Elles sont d'une ignorance incroyable en fait de religion. »

Bien que ce discours soit très connoté et qu'en fait, la plupart des femmes détenues ne soient pas des « abruties », il témoigne de l'importance accordée à la pratique religieuse dans le processus de réhabilitation à la prison.

C'est pour cette raison que l'emploi du temps des femmes incarcérées repose sur un rythme de prières, de chapelets et de messes. De cette manière, les religieuses souhaitent inculquer des valeurs chrétiennes aux femmes incarcérées et les inciter à pratiquer la religion catholique au quotidien. On peut voir dans



Une prisonnière dans sa cellule, décennie 1950. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Album 40-18).

cette entreprise un moyen d'imposer aux prisonnières des pratiques considérées comme étant garantes de moralité. Comme dans les pensionnats pour filles, chaque « temps » de la journée est réservé à des activités précises, que ce soient les repas, les récréations, les exercices de piété ou les « ateliers » ou périodes de travail pour les prisonnières. Cet encadrement strict vise à inculquer aux femmes une organisation quotidienne qui ne laisse pas place à la flânerie ou à l'oisiveté. Il ressemble à celui qu'on impose aux jeunes filles dans les couvents, et poursuit le même objectif : en faire de « bonnes » femmes, de vaillantes épouses et mères.

DES TRAVAUX MÉNAGERS...

Les religieuses ne misent pas que sur la pratique religieuse selon un horaire précis pour réhabiliter les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci. Dès l'ouverture de la prison, on demande aux détenues d'effectuer des travaux d'entretien de l'établissement (ménage, couture, blanchissage, repassage, etc.). Elles travaillent aussi à confectionner des pièces de vêtements à distribuer aux « indigents », probablement des femmes et des enfants hébergés dans d'autres établissements tenus par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Un peu partout en Europe occidentale et en Amérique du Nord à cette époque, conformément à une idée plus ancienne, c'est le travail qui devait réhabiliter les hommes et les femmes incarcérés. C'est aussi au XIX^e siècle que les rôles sociaux des femmes (épouses, mères et ménagères, dans la sphère privée) sont de plus en plus définis en opposition aux rôles des hommes (pouvoirs économiques et acteurs politiques, dans la sphère publique).

Ainsi, le travail imposé aux femmes en prison est censé « convenir à leur sexe », comme le précise une loi française de 1850, ce qui explique que les femmes se consacrent à des travaux d'entretien



Salle de travail, décennie 1950. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Album 40-20).

ménager et aux travaux textiles. Ces mesures se poursuivent jusqu'au milieu du XX^e siècle et sont même comprises dans le contrat signé entre les Sœurs du Bon-Pasteur et le gouvernement du Québec : les religieuses s'engagent « [à] confectionner, blanchir et raccommo-der la literie des prisonnières et du personnel, ce travail devant être fait autant que possible par les prisonnières ». Toutefois, dans leurs Annales, les Sœurs du Bon-Pasteur mentionnent à quelques reprises qu'elles doivent reprendre le travail des prisonnières, puisqu'il arrive qu'il soit mal effectué.

... AUX ACTIVITÉS ARTISANALES

À partir de la décennie 1940, dans les archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, on observe un changement de discours quant aux objectifs et moyens de réhabilitation par le travail proposés à la prison. En effet, on voit apparaître la pratique de l'« artisanat » dans l'horaire des femmes incarcérées. À la même époque, une grande entreprise de valorisation de l'enseignement ménager

s'organise au Québec. Après la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux paradigmes sociaux, dont la présence accrue des femmes sur le marché du travail, suscitent la création de discours conservateurs sur la place des femmes en société et incitent le gouvernement provincial à financer l'instauration de nombreuses écoles ménagères. Comme c'est dans l'air du temps, les religieuses tenant le Refuge Notre-Dame de la Merci s'investissent dans la création de formations pour que les détenues se spécialisent dans la pratique de l'artisanat. Au départ, ces mesures semblent être implantées à l'initiative des religieuses, sans l'appui financier des autorités civiles et de l'administration de la prison. Ces dernières, voyant l'envergure que prennent les activités artisanales, se mettent toutefois rapidement à contribuer à leur développement, même si elles estiment que c'est une « entreprise titanesque ». Moins d'une décennie plus tard, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec seront vues comme des expertes dans ce type de réhabilitation, au point d'aller présenter des



L'artisanat en prison. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 300-40A-01, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, Annales, Tome 1, p. 35).

pièces d'artisanat au Congrès national canadien sur la délinquance en 1957. Elles essaient aussi de mettre en valeur leur intervention et leur expertise par la prise de photographies mettant en scène les détenues en train de broder ou de tisser.

Alors, selon les religieuses, comment l'artisanat est-il censé réhabiliter des femmes incarcérées à la prison? Peut-il favoriser leur réinsertion sociale? Les sentences des détenues étant très courtes, peu d'entre elles peuvent suivre une véritable formation. De plus, les savoir-faire artisanaux, utiles aux ménagères et aux domestiques, ne permettent pas aux femmes des milieux populaires de se trouver des emplois dans les décennies 1950-1960 au Québec. Nous ne savons pas à quel point les religieuses étaient conscientes de ces enjeux, mais nous savons qu'elles misaient beaucoup sur l'apprentissage d'une éthique de travail et d'une manière de travailler qui seraient profitables aux détenues à leur sortie de prison. Sur les murs de la salle de travail, on peut lire : « La réhabilitation se fait par le travail aimé. » L'ob-

jectif est d'inculquer « l'amour du travail », de manière à ce que les femmes considérées déviantes deviennent « normales » en ayant une occupation régulière à leur retour en société, que ce soit comme ménagères ou comme travailleuses. Cette aspiration comporte toutefois certaines limites.

En effet, les religieuses mettent beaucoup d'espoir dans cette entreprise. Elles estiment même qu'elle « révèle » des capacités ou des talents aux détenues : « Nos prisonnières s'affectionnent vite au travail et chacune se spécialise selon ses aptitudes et son goût [sic] particulier. Toutes parviennent à apprendre et c'est pour elles-mêmes, parfois, une véritable révélation. Nous leur faisons cadeau d'un objet confectionné par elles-mêmes, à leur départ; cet objet leur vaut souvent une fortune, puisqu'il leur a révélé les talents qu'elles ne se connaissaient pas et qu'elles vont maintenant exploiter. »

Toutefois, on ne dit rien de celles qui ne reçoivent aucune « révélation » en confectionnant des pièces d'artisanat, qui devaient être relativement nom-

breuses. On peut aussi se demander si la réhabilitation par l'artisanat répond vraiment aux besoins des détenues. L'apprentissage de savoir-faire féminins et la moralisation par la pratique religieuse permettent-ils de réinsérer ces femmes en société? Les détenues utilisent-elles l'éthique de travail qui leur est supposément inculquée en prison dans leur vie future? Malgré les efforts des religieuses en la matière, l'efficacité de la réhabilitation par les pratiques artisanales est difficile à estimer.

Julie Francoeur est étudiante au doctorat en histoire à l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

- 1) Les conclusions de cet article sont largement tirées de notre mémoire de maîtrise : Julie Francoeur, *Réhabiliter les « brebis égarées ». Une étude du Refuge Notre-Dame de la Merci des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 1931-1972*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 2019, 149 p.
- 2) Andrée Lévesque. *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1989.
- 3) Helen Boritch. *Fallen Women. Female crime and criminal Justice in Canada*. Toronto, Nelson, 1997.
- 4) Sœur Sainte-Annette-Marie, « Réadaptation sociale de la prisonnière », Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40B-04, Directrices, S. St-Antonio, 1945-1972.
- 5) Françoise Tétard et Claire Dumas. *Filles de justice : du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée, XIX^e-XX^e siècles*. Paris, Beauchesne, c2009.
- 6) Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951.
- 7) Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962.